

Mont-Saint-Hilaire, le 7 mai 2025

À L'OCCUPANT

PROJET : Travaux – Réfection de la rue De La Salle, entre les rues Forest et Marquette
OBJET : AVIS AUX RÉSIDENTS

Madame, Monsieur,

La Ville de Mont-Saint-Hilaire tient à informer les résidents du début des travaux de réfection de la rue De La Salle. Ces travaux seront effectués prochainement par l'entrepreneur MSA Infrastructures inc. La surveillance de chantier sera effectuée par le Service de l'ingénierie de la Ville.

Ces travaux consistent essentiellement en la réfection des conduites d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de structure de chaussée et de pavage, incluant des travaux connexes.

En raison de contraintes imposées par le CN concernant l'émissaire pluvial situé dans leur emprise, la Ville a dû modifier le concept des conduites pluviales et reporter les travaux prévus l'an dernier à cette année. Les conduites seront désormais installées en tranchées drainantes, à l'extérieur de la chaussée mais à l'intérieur des limites de l'emprise municipale. La Ville assurera la réfection des terrains touchés en y posant du gazon.

ÉCHÉANCIER - Le début des travaux est prévu pour le 20 mai, et ces derniers auront une durée approximative de trois (3) mois. Des travaux préparatoires auront également lieu avant le début des travaux, soit la mise en place de la conduite d'aqueduc temporaire. Le réseau d'aqueduc temporaire approvisionnera les résidences visées pour la durée des travaux. Il est important de considérer que des éléments hors de notre contrôle, comme les conditions climatiques ou autres contraintes opérationnelles, pourraient modifier légèrement cet échéancier.

IMPACTS - Voici, en bref, les impacts que pourraient occasionner les travaux :

- 1- VISITE DES LIEUX ET ENREGISTREMENTS VIDÉO : L'entrepreneur est tenu de procéder à une visite des lieux et un enregistrement vidéo complet du site des travaux et des terrains adjacents afin de prendre connaissance des conditions existantes avant le début des travaux. Vous pourriez ainsi apercevoir une personne qui filme l'extérieur de votre propriété dans le cadre du projet d'ici le début des travaux.
- 2- DES PIQUETS D'ARPENTAGE seront installés sur votre terrain. Ces piquets servent uniquement de repères à l'entrepreneur. Pour le bon déroulement des travaux, il est important de laisser les piquets jusqu'à ce que l'entrepreneur les retire.
- 3- Le projet entraîne la nécessité de fermer le réseau d'eau potable existant. Votre APPROVISIONNEMENT EN EAU sera assuré par un réseau d'eau potable temporaire installé par l'entrepreneur. La conduite temporaire, branchée sur les bornes d'incendie, traversera les terrains privés et les entrées charretières. Si nécessaire, des rampes de pierres seront donc mises en place, formant un dos d'âne afin de maintenir l'accès aux entrées privées. À la fin des travaux, le nettoyage des entrées sera effectué.

- 4- Si vous avez, à votre domicile, UN SYSTÈME DE GICLEURS, des drains ou un autre accessoire en bordure de rue, il serait important **de les identifier à l'aide de piquets de bois et d'en aviser la Ville** dans les plus brefs délais.
- 5- L'excavation, la compaction des matériaux granulaires, le bétonnage et la pose d'asphalte vont nécessiter l'utilisation de machinerie occasionnant BRUIT, POUSSIÈRE ET VIBRATIONS. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les inconvénients causés par les travaux. L'horaire habituel des travaux est de 7h à 18h.
- 6- ENTRAVES À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT – La rue De La Salle sera carrossable pour circulation locale seulement et l'accès aux propriétés sera maintenu durant la majeure partie des travaux. Cependant, des périodes de fermetures complètes des rues ou de nonaccès aux entrées charretières pendant quelques jours sont à prévoir. L'accès à votre stationnement pourrait être bloqué temporairement durant les travaux. Le stationnement pourra être prévu dans les rues avoisinantes. Il est à noter qu'aucun véhicule ne doit être stationné à l'intérieur des limites du chantier, entre 7h et 18 h, les jours ouvrables.
- 7- COLLECTES DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES RÉSIDUS VERTS ET DES BRANCHES - La veille de ces collectes, vous n'aurez qu'à déposer vos bacs appropriés à proximité de la rue et l'entrepreneur se chargera lui-même de les rendre accessibles pour le bon fonctionnement des opérations. La Ville vous suggère d'identifier vos bacs et vos contenants admissibles avec votre adresse civique. Pour ce qui est des collectes des branches, elles ne sont pas de la responsabilité de l'entrepreneur et pourraient être reportées.
- 8- LIVRAISON DU COURRIER - Il est possible que la livraison de votre courrier soit interrompue durant les travaux effectués sur votre rue. Dans une telle circonstance, vous devrez communiquer directement avec le service à la clientèle de Postes Canada pour savoir comment récupérer votre courrier (tél. : 1 800-267-1177 – renseignements : www.postescanada.ca).
- 9- Lorsque tous les travaux seront terminés, une équipe d'aménagement paysager s'occupera des TRAVAUX DE FINITION dans l'emprise de la Ville en procédant à la pose de gazon en plaques. Prendre note que cette finition concerne les surfaces en façade de tous les terrains.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer, mais sachez que la Ville tentera de les minimiser au maximum. Ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie de tous ceux et celles qui empruntent cette rue. La Ville vous remercie pour votre patience et votre collaboration à la réalisation de ce projet.



Pour de plus amples détails sur les chantiers actuels, nous vous invitons à visiter le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au villemsh.ca, section *Publications*, onglet *Info-Travaux*. Pour toute question ou information supplémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec le Service de l'ingénierie au 450-467-2542 poste 2249, ou au courriel suivant : info.ingenierie@ville.mont-saint-hilaire.qc.ca

Merci de votre collaboration.

Le Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

c.c. M. Jean-Sébastien Bouvier, Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Chantal Zeestraten, MSA Infrastructures inc.